DEROGATION	SAISON: 2022/2023
CLUR.	LIGUE:

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12 DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL

LETTRE DU CLUB

Je soussigné, M. ou Mme	
Président.e du Club	
Numéro d'affiliation FFF	
Adresse du club (<u>obligatoire</u>):	
Ligue : District :	
Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des	
Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral pour la division :	
¤ Cette dérogation permettra à :	
titulaire du/des diplômes suivants :	
de continuer à assurer l'entraînement et à diriger l'équipe qui évoluera	
en : lors de la saison 2022/2023.	
Fait à le //	
<u>Signature</u> :	

Joindre la copie du contrat/ou de la demande de licence de la saison 2021/2022.

Le dossier ainsi constitué est à adresser à la Ligue Régionale (statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr) au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

SAISON: 2022/2023

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12 DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL

Le pr	ésent dossier comprend :
-	La lettre du club de demande de dérogation.
-	La copie du contrat ou de la demande de licence de la saison 2021/2022.
<u>Ligu</u>	<u>re</u> : <u>Club</u> :
-	Lettre du club
-	Copie contrat ou demande de licence saison 2021/2022
<u>D</u>	ECISION DE LA COMMISSION REGIONALE COMPETENTE : (Avis motivé)